



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-123134>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-123134

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Marseille

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21130055300016

Ville : Marseille

Code postal : 13281

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://mpe.mairie-marseille.fr/entreprise>

Identifiant interne de la consultation : 25_3056

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Ludovic Aigoïn

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** les conditions de participation à la présente consultation sont précisées à l'article 4.1 du Règlement de consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** les conditions de participation à la présente consultation sont précisées à l'article 4.1 du Règlement de consultation.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** les conditions de participation à la présente consultation sont précisées à l'article 4.1 du Règlement de consultation.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 03/12/2025 à 10:19

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance de la flotte des bateaux de la Ville de Marseille. Relance

Code CPV principal - Descripteur principal : 50241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Maintenance de la flotte des bateaux de la Ville de Marseille. Relance

Lieu principal d'exécution du marché : Ville de Marseille

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le Code de la Commande Publique prévoit différents cas d'exclusion laissés à l'appréciation de la Collectivité, et notamment :- en application de l'article L2141-8 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exclure de la présente procédure, les opérateurs économiques dont la candidature crée une distorsion de la concurrence et ne permet pas de faire respecter le principe d'égalité de traitement des candidats, notamment à cause de leur participation à la préparation de la présente procédure ou par la détention d'informations susceptibles de leur donner un avantage concurrentiel.- de même en application de l'article L2141-10 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exclure de la présente procédure, les opérateurs économiques qui créent une situation de conflit d'intérêts, telle que définie dans ce même article.toutefois, et conformément à l'article L2141-11 du code de la commande publique, si une exclusion est envisagée, l'opérateur économique pourra présenter des observations tendant à informer des mesures prises pour corriger les éventuels manquements ou justifier que sa participation ne porte pas atteinte à l'égalité de traitement.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/11/2025